

7th SESSION OF THE MEETING OF THE PARTIES

4-8 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud

“Beyond 2020: Shaping flyway conservation for the future”

INFORMATIONS VISA

CONDITIONS DE VISA

Les participants doivent **personnellement** prendre leur disposition pour l'obtention de leur visa d'entrée pour l'Afrique du Sud. Les conditions d'entrée en Afrique du Sud sont différentes d'un pays à l'autre et peuvent évoluer. Le Secrétariat du PNUE / AEWA vous recommande de vous renseigner auprès de la mission ou du consulat sud-africain le plus proche pour savoir si vous devez demander un visa ou non.

Plus d'informations sont disponibles (en anglais) sur: <http://www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/apply-for-a-south-african-visa>

Pays exemptés de visas (en anglais): <http://www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries>

Liste des missions sud-africaines à l'étranger (en anglais): http://www.dirco.gov.za/foreign/sa_abroad/index.htm

Pour les nationaux des pays nécessitant un visa, la demande de visa doit être faite **bien avant votre départ et au plus tard un mois à l'avance**. Les visas *ne* peuvent être délivrés à l'arrivée en Afrique du Sud.

Pour apporter son soutien aux demandes de visa des participants, le Secrétariat PNUE / AEWA fournira une lettre officielle d'appui au visa du gouvernement de l'Afrique du Sud, ainsi qu'une note verbale du Secrétariat PNUE / AEWA à tous les participants qui demandent une lettre de visa dans leur inscription en ligne. Veuillez informer les organisateurs (christina.irven@unep-awea.org) si vous avez besoin d'autre chose ou si vous avez des questions concernant la procédure.

Veuillez noter qu'un **certificat de vaccination contre la fièvre jaune** est requis pour votre demande de visa si le voyage commence ou passe par la [ceinture de fièvre jaune de l'Afrique](#).

Les documents suivants sont requis pour les demandes de visa en Afrique du Sud (les exigences peuvent varier, veuillez donc vérifier avec la mission ou le consulat sud-africain le plus proche):

- Un passeport ou un document de voyage valide au moins 30 jours après la date de départ prévue de l'Afrique du Sud. Alors que techniquement une validité minimale de 30 jours est suffisante, certains fonctionnaires de l'immigration demandent toujours qu'un passeport ait une validité d'au moins 6 mois à la date d'entrée en Afrique du Sud. Pour éviter les problèmes à l'aéroport à l'arrivée, nous vous recommandons de répondre à cette exigence.
- Votre passeport doit avoir au moins une page inutilisée pour les mentions d'entrée et de sortie;
- Un [formulaire BI-84](#) dûment rempli (demande de visa) ;
- Paiement de la taxe prescrite ;
- Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (si nécessaire) ;
- Une déclaration et / ou une documentation confirmant l'objectif et la durée de votre visite (lettre d'accompagnement et note verbale confirmant cela) ;
- Deux photographies en couleur au format passeport ;
- Un billet de retour ou de continuation si vous voyagez en avion ;

- Preuve de moyens financiers pour payer vos frais de subsistance en Afrique du Sud sous forme de relevés bancaires, d'avances salariales, d'engagements de l'hôte en Afrique du Sud, de bourse, de couverture médicale ou d'espèces disponibles (y compris cartes de crédit et vérifications).

Veillez noter: Dans le cas de délégués parrainés par le Secrétariat du PNUE / AEWA, ceci sera confirmé dans la lettre de soutien au visa et dans la note verbale.

Si vous n'avez pas encore demandé votre visa, veuillez le faire dès que possible, et au plus tard un mois avant votre départ, à l'ambassade / au haut-commissariat sud-africain le plus proche, car les délais de traitement des demandes peuvent être longs.

Veillez-vous assurer que vous disposez d'une assurance voyage et santé suffisante pour votre voyage aller-retour et votre séjour en Afrique du Sud.